

**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET**

Date : .....24 juin

2023.....

INTITULE DE L'ACTION : Roubaix Children's Show

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Sono Magicien	300 420		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	186,31
Boissons et alimentations (Don de boissons et gâteaux aux bénévoles à hauteur de 50 euros)	236,31		
Nappes et serviettes papier	43,88		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
		Valorisation du bénévolat	418,5
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	813,88
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole			
5 personnes / 10H	418,5		
Smic net 8,37 euros			
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>	<b>1418,69</b>		
Financement d'un autre projet (5)			

<b>TOTAL</b>	1418,69	<b>TOTAL</b>	1418,69

(\* **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**)

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez (2) Pour les

voyages collectifs, les conditions suivantes : • avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement • être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)

- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.